

DÉLIBÉRATIONS

N° 2019/131/7.9

Feuillet n° 142

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-neuf, le 18 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 11 décembre 2019

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	42
Votants :	46
Pour :	46
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Marie CHANQUOI, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Catherine LUSTRISSY, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PEDENON, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Sabine MALARD, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI, Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Roland MOULINIER, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Jean-Claude GUARISE donne pouvoir à Serge PEDENON, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Pierre DELMON, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Sabine MALARD, Roger LAROUQUIE.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

OBJET : Liquidation de la SPL e-TIC

La procédure de liquidation amiable en cours de la SPL E-Tic Dordogne (gestionnaire du téléc centre de Hautefort) conduit à couvrir la perte certaine de la totalité de la participation de la communauté de communes, laquelle se répartie de la manière suivante :

Capital : 10 000€ ; Avance en compte courant d'associé : 30 000€.

AR PREFECTURE

024-200041150-20191218-DE2019131-CC
Reçu le 19/12/2019

En contrepartie de cette perte, lors d'un précédent conseil d'administration de la SPL, il a été acté le principe du retour des biens acquis en propre par la société aux actionnaires et plus prioritairement à ceux qui avaient engagés des travaux afin d'accueillir des télécentres et qui avaient donc consentis une avance en compte courant d'associé.

Concernant la communauté de communes, la valeur à neuf de ces biens s'établit à la somme de 31 243,21€.

Le liquidateur de la SPL a demandé que ces informations soient transmises au conseil communautaire et demande qu'on lui donne quitus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la liquidation de la SPL e-TIC,
- **DONNE QUITUS** au liquidateur de la SPL e-TIC.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 19/12/2019

Le Président,
Dominique BOUSQUET.



AR PREFECTURE

024-200041150-20191218-DE2019131-CC
Regu le 19/12/2019